

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cop-R-Lube®

## Section 1. Identification

**Identificateur de produit** : Cop-R-Lube®  
**Code du produit** : Non disponible.  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.  
**Type de produit** : semi-solide

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

**Utilisation du produit** : Produits d'étanchéité, Composés anti-grippants, Lubrifiants  
**Domaine d'application** : Applications industrielles, Applications professionnelles.

**Données relatives au fournisseur** : Topco Oilsite Products Ltd.  
Bay 7, 3401 – 19th Street N.E. Calgary, Alberta Canada T2E 6S8  
www.topcooilsite.com  
403-219-0255

**Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS** : msds@topcooilsite.com

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : **Manufacturier:** 403-219-0255 - (Topco Oil Emergency)  
**Centre antipoison (Alberta Services de santé):** 1-800-332-1414

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : H319 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sans code - Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

### Conseils de prudence

**Prévention** : P280 - Porter une protection oculaire ou faciale.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Intervention** : P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

**Stockage** : Non applicable.

**Date d'édition/Date de révision** : 10/12/2019 **Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure **Version** : 1 1/14

## Section 2. Identification des dangers

- Élimination** : Non applicable.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation.
- Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue : 34.3%
- Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue : 32.8%
- Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable aiguë inconnue : 44.5%

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
graphite	10 - 30 (1)	7782-42-5
cuivre	10 - 30 (1)	7440-50-8
Talc	5 - 10 (1)	14807-96-6
carbonate de calcium	5 - 10 (1)	471-34-1
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	1 - 5 (1)	68584-23-6
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	1 - 5 (1)	61789-86-4
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	1 - 5 (1)	26264-06-2
quartz (SiO <sub>2</sub> )	1 - 5 (1)	14808-60-7

(1) La concentration réelle ou la plage de concentrations réelle est retenue en tant que secret industriel.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

## Section 4. Premiers soins

- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, une mousse antialcool ou de l'eau vaporisée (brouillard).
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
 dioxyde de carbone  
 monoxyde de carbone  
 oxydes de soufre  
 composés halogénés  
 oxyde/oxydes de métal
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
graphite	<p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).</b> TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b> 8 hrs OEL: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable (all forms except graphite fibres)</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: La poussière respirable.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).</b> TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable fraction.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 4 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire</p>
cuivre	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b> 8 hrs OEL: 1 mg/m<sup>3</sup>, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées 8 hrs OEL: 0.2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fumée</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).</b> TWA: 1 mg/m<sup>3</sup>, (as Cu) 8 heures. Forme:</p>

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Talc

Poussière et buées

TWA: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (as Cu) 8 heures. Forme: Fumée**CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).**TWA: 0.2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: FuméeTWA: 1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Poussière et buées**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**STEL: 0.6 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cu) 15 minutes. Forme: FuméeTWA: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cu) 8 heures. Forme: FuméeSTEL: 3 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cu) 15 minutes. Forme: Poussière et buéesTWA: 1 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées**CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).**VEMP: 1 mg/m<sup>3</sup>, (en Cu) 8 heures. Forme: poussières et brouillardsVEMP: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (en Cu) 8 heures. Forme: Fumées**CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).**TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable  
TWA: 0.1 f/cc 8 heures.**CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).**VEMP: 3 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: La poussière respirable.**CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).**TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable fraction.

TWA: 2 f/cc 8 heures.

**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire

carbonate de calcium

**CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).**VEMP: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: La poussière totale.**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).**8 hrs OEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.quartz (SiO<sub>2</sub>)**CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).**TWA: 0.025 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable**CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).**VEMP: 0.1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: La poussière respirable.**CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).**TWA: 0.1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable fraction.**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).**8 hrs OEL: 0.025 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable particulate

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

TWA: 0.05 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

### Protection de la peau

**Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. 4 à 8 heures (temps de protection): Gants de caoutchouc. 5 mm épaisseur.

**Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

**Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.



## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	: Solide. [semi-solide]
<b>Couleur</b>	: Cuivre
<b>Odeur</b>	: Pétrole. [Faible]
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: Non disponible.
<b>Point de fusion</b>	: Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	: 260°C (500°F)
<b>Point d'éclair</b>	: Vase clos: >171°C (>339.8°F)
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>	: Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.



## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
cuivre	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>5.11 mg/l	4 heures
carbonate de calcium	DL50 Cutané	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>2500 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50 Orale	Rat	6450 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin - Mâle, Femelle	>4000 mg/kg	-
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1300 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
carbonate de calcium	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 750 ug	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-

#### Conclusion/Résumé

**Peau** : Non disponible.

**Yeux** : Non disponible.

**Respiratoire** : Non disponible.

#### Sensibilisation

##### Conclusion/Résumé

**Peau** : Non disponible.

**Respiratoire** : Non disponible.

#### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Une exposition prolongée et/ou massive aux poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire peut provoquer la silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt dans les poumons de fines particules alvéolaires de silice cristalline. Pendant l'application, le produit ne forme pas de poussières. Les huiles minérales dans le produit contiennent <3% d'extrait de DMSO (IP 346).

#### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Térogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

## Section 11. Données toxicologiques

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
graphite	Catégorie 1	Inhalation	poumons
Talc	Catégorie 1	Indéterminé	poumons
quartz (SiO <sub>2</sub> )	Catégorie 1	Inhalation	poumons

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

<b>Généralités</b>	: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Cop-R-Lube®	12683.2	9026.7	N/A	N/A	N/A
cuivre	2500	2500	N/A	N/A	N/A
carbonate de calcium	6450	2500	N/A	N/A	N/A
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	1300	N/A	N/A	N/A	N/A

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
cuivre	Aiguë CE50 1100 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Aiguë CE50 2.1 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia longispina - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CI50 13 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CI50 5.4 mg/l Eau de mer	Plantes aquatiques - Plantae - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CL50 0.072 µg/l Eau de mer	Crustacés - Amphipoda - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 7.56 µg/l Eau de mer	Poisson - Periophthalmus waltoni - Adulte	96 heures
	Chronique NOEC 2.5 µg/l Eau de mer	Algues - Nitzschia closterium - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Chronique NOEC 7 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours
	Chronique NOEC 0.02 mg/l Eau douce	Crustacés - Cambarus bartonii - Adulte	21 jours
	Chronique NOEC 2 µg/l Eau douce Chronique NOEC 0.8 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oreochromis niloticus	21 jours 6 semaines

## Section 12. Données écologiques

carbonate de calcium	Aiguë CE50 >100 mg/l Eau douce Aiguë CL50 >56000 ppm Eau douce	- Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) Daphnie Poisson - Gambusia affinis - Adulte	48 heures 96 heures
	Chronique NOEC 61 mg/g Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	28 jours
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce Aiguë NOEC 1000 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	48 heures 96 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Persistence et dégradation

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	-	-	Non facilement
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	-	-	Facilement

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.

### Autres informations

**Classification pour le DOT** : **Quantité à déclarer** 45913.7 lb / 20844.8 kg. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: cuivre (et ses composés)

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : Indéterminé.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

## Section 15. Informations sur la réglementation

Non inscrit.

### [Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause \(PIC\)](#)

Non inscrit.

### [Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds](#)

Non inscrit.

## Section 16. Autres informations

### [Historique](#)

<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 10/12/2019
<b>Date de publication précédente</b>	: Aucune validation antérieure
<b>Version</b>	: 1
<b>Élaborée par</b>	: Sphera Solutions
<b>Légende des abréviations</b>	: <ul style="list-style-type: none"> <li>ETA = Estimation de la toxicité aiguë</li> <li>FBC = Facteur de bioconcentration</li> <li>SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques</li> <li>RPD = Règlement sur les produits dangereux</li> <li>IATA = Association international du transport aérien</li> <li>CVI = conteneurs en vrac intermédiaires</li> <li>code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses</li> <li>LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau</li> <li>MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)</li> <li>N/A = Non disponible</li> <li>NU = Nations Unies</li> </ul>

### [Procédure utilisée pour préparer la classification](#)

Classification	Justification
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Méthode de calcul Sur la base de données d'essais

**Références** : RPD = Règlement sur les produits dangereux

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### [Avis au lecteur](#)

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.